

Lecture déclaration

Concernant la question des experts dont le rectorat a refusé la présence, le Recteur estime qu'une partie des points étudiés ce jour sont pour information et donc leur intervention inutile et que pour les points soumis au vote, des groupes de travail avec les experts ont déjà eu lieu ou auront lieu.

Point 1 : Approbation des procès verbaux du 19 et 27 janvier 2022 (reporté au CTA du 16 mars)

La FSU fait remarquer que la modification du calendrier du CTA du jeudi 17 mars au mercredi 16 pose problème. En effet, les professeurs des écoles et professeurs d'EPS ont des difficultés à se mobiliser pour les instances le mercredi, que ce soit pour des raisons familiales ou pour l'organisation de l'UNSS. L'administration répond qu'ils en ont absolument conscience et que leur agenda étant très contraint, ils n'ont pas pu faire autrement.

Point 2 : Crise sanitaire

Point sur le changement de protocole. Concernant les futures instances, les personnes qui le souhaitent pourront désormais assister aux instances en présence mais la visio restera maintenu.

Point 3 : Revalorisation indemnitaire des Assistantes sociales et conseillères techniques de service social

D'après l'administration, l'enveloppe allouée n'a pas permis d'atteindre la cible nationale pour l'ensemble des groupes et des corps, dans un premier temps en tout cas. Les objectifs nationaux sont pluriannuels.

La FSU rappelle que les primes ne sont pas satisfaisantes quelles que soient les catégories, seules les revalorisations salariales et les actions sur le point d'indice permettent une amélioration à long terme (notamment pour la retraite). De plus, en CTA, le recteur de l'académie de Nancy-Metz a vraisemblablement accepté d'augmenter l'indemnitaire, il n'y a donc pas d'uniformisation au niveau de la région Grand-Est. Nous demandons à ce que l'indemnitaire soit aligné sur l'académie de Nancy-Metz.

La réponse du recteur est que, dans notre académie, tout ce qui pouvait être versé l'a été.

VOTE :

La FSU vote CONTRE pour les raisons suivantes :

- l'indemnitaire n'est pas satisfaisant et des revalorisations salariales sont indispensables
 - la cible n'est pas atteinte et l'augmentation au niveau de la grande académie Grand-Est n'est pas faite
 - l'expertise de la collègue que nous avons demandée pour dialoguer sur ces points a été refusée
- L'UNSA et le SGEN votent POUR

Point 4 : Revalorisation indemnitaire des SAENES et Attachés d'administration

La FSU s'abstient car même si la revalorisation indemnitaire est correcte ce n'est pas satisfaisant et elle devrait se transformer en revalorisation salariale.

VOTE : L'UNSA et le SGEN votent POUR

Point 5 : Revalorisation des Inspecteurs

Ce point est présenté comme en cours de préparation et sera traité lors d'un nouveau CTA extraordinaire RH en Mai.

Point 6 : Protocole académique de télétravail

91 femmes et 30 hommes télétravaillent dans l'académie. Cela correspond à la proportion d'hommes et de femmes dans les professions concernées.

La FSU remercie le rectorat d'avoir pris en compte les demande qu'elle a faites à ce sujet l'an passé afin que les agents puissent travailler dans des conditions qui leur conviennent mieux.

VOTE : FSU, SGEN et UNSA POUR.

Point 7 : Bilan des lignes directrices de gestion « Mobilités »

Dispositif de détachement satisfaisant voué à développer dans l'avenir.

Dispositif de reconversion (réservé aux enseignants) : 10 demandes ont reçu un avis défavorable par nécessité de mieux préparer le projet ou parce qu'il n'y a pas de besoin dans la discipline.

La FSU ajoute qu'il serait aussi nécessaire de connaître les départs volontaires sous forme de démission ou de demande de rupture conventionnelle.

Point 8 : Modification des lignes directrices de gestion « Mobilités »

La FSU s'était prononcée contre la mise en place des RH de proximité et dénonce aujourd'hui l'inégalité territoriale qui existe dans ce domaine, notamment en Haute-Marne qui est le département le plus rural et le plus éloigné des services centraux de l'académie et qui qui n'a, à ce jour, aucun RH de proximité.

D'après l'administration, des recrutements sont en cours notamment pour couvrir l'intégralité du territoire ; ces conseillers seront à temps plein. Le collègue de l'aube est affecté à l'heure actuelle à l'écoute également des personnels de Haute-Marne. Le territoire n'est pas couvert car les deux personnels recrutés n'ont pas poursuivi dans ce fonctions. Une deuxième conseillère mobilité carrière est en cours de recrutement également. Un travail est entamé dans le domaine de la communication (avec le service dédié) autour du réseau et des ressources RH ; de la communication sur les postes est également entamée sur les réseaux sociaux avec la publication de fiches de postes.

En ce qui concerne les listes nominatives de personnels, la FSU se réjouit de l'inscription d'une date butoir pour les communiquer aux organisations syndicales. Nous demandons également la liste des détachements et départs en retraite pour compléter ces informations.

La FSU salue la non prise en compte du lieu de télétravail dans les situations de rapprochement de conjoint mais dénonce avec force la disparition de la bonification pour les parents isolés et les sportifs de haut niveau.

D'après l'administration, deux autres moyens de prendre en compte les parents isolés : valorisation des enfants à charge de moins de 18 ans et les situations sociales graves. La FSU insiste sur le fait que ce dispositif oblige les personnes concernées à se signaler comme étant dans une situation sociale grave ce qui n'est pas forcément facile d'une part, et ce qui nécessite d'être bien informé d'autre part.

Il existe des lignes spécifiques pour les TZR dans le second degré, et nous dénonçons leur absence pour les ZIL dans le premier degré.

Qu'en est-il pour les personnels d'EREA, qui bénéficient d'une bonification dans le tableau du second degré ? En bénéficient-ils dans le premier ? Si non pourquoi ? Si oui, pourquoi n'est-ce pas inscrit dans le tableau premier degré ?

Sur la question des enfants à charge, nous ne comprenons pas pourquoi la bonification est si faible dans le premier degré.

Pour les situations personnelles, les bonifications dans le premier degré semblent particulièrement faibles également pour les situations médicales et sociales.

Nous continuons de dénoncer les réintégrations hors barème pour les congés parentaux dans le premier degré.

L'administration précise que pour le premier degré, un temps de concertation et d'échange est prévu, et les questions seront traitées au CTA du 16 mars.

VOTE : La FSU vote CONTRE notamment à cause de la suppression de la représentation paritaire dans les opérations de mouvement et des réponses apportés aux parents isolés. Le SGEN et l'UNSA votent CONTRE aussi.

Point 9 : Organisation des élections professionnelles 2022

Élections professionnelles le 8 décembre 2022 par vote électronique à partir du 1er décembre. Création des Comités sociaux d'administration : une formation en CSA (2 réunions par an minimum) et une formation spécialisée en SST (1 réunion par an minimum). Les CAP seront structurées autour de la catégorie statutaire sauf cas particuliers.

Point 10 : Point d'information sur les dossiers en cours :-

- Plan "Égalité professionnelle et lutte contre les discriminations"

Le Plan académique sera soumis fin mai 2022. Sur l'égalité professionnelle, la FSU redit que le travail mené par les collègues sur le sujet est pointu et conséquent, que leur expertise dans ce domaine nous semblait indispensable à ce CTA et qu'à ce stade le calendrier nous semble incompréhensible puisqu'il ne s'est rien passé depuis plusieurs mois et que le GT ne pourrions pas se tenir comme prévu. C'est encore un coup porté aux questions de l'égalité professionnelle et aux personnels qui en subissent les conséquences. Ces travaux devraient être une priorité et non des dossiers que l'on traite quand il reste du temps.

Point 11 : Questions diverses de la FSU

- Quels sont les choix arrêtés pour la mise en œuvre de la part variable de la prime REP+ : quelle enveloppe académique ? Y-a-t-il eu répartition entre départements ? Si oui sur quels critères ? si non comment se fera le paiement ? quels critères selon utilisés pour partager ?

Le rectorat nous a affirmé qu'il était trop tôt pour annoncer les critères car contingentement inter-dégrés et inter-catégories et donc ils travaillent encore entre académies du Grand Est pour savoir comment ils vont bien pouvoir harmoniser.

- Pourrions nous avoir l'état des besoins de l'académie en formation spécialisées : postes Vacants par spécialité par département ; départs en formation prévus.

Le Rectorat n'avait pas compris la question et donc devrait faire suivre les infos

- Pourrions nous avoir l'état des besoins en AESH : nombre d'emplois (pourvus/vacants) par département ; nombre de notifications non assurées.

1376 ETP pour l'académie, il n'y aura pas de rallonge ni là, ni certainement à la rentrée alors que besoins augmentent.

Au 31/12/21 : 5032 élèves notifiés. 482 en attente soit 9,5% (part stable / à l'an dernier). Mais le nombre d'élèves notifiés augmente chaque année ; 27 ETP non occupés dont 7 mis de côté pour les cédésisations, restent 18 (délai entre démissions et recrutements (apparemment important dans l'Aube) + zones difficiles à pourvoir (rurale, mal desservies...))